



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 23 avril 2026, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Diane Imonti, Sonia Léonard, Nicole Levasseur et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Denis Marcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Mélanie Grenier.

La greffière-trésorière adjointe, Madame Sophie Gauthier est présente.

Personne n'assiste à la séance

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance extraordinaire du 23 avril 2026**

### **Ordre du jour**

#### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Mandater la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL) pour la sécurité civile - crue printanière et inondation pour un temps indéterminé

#### **3. TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Mandater un chef d'équipe par intérim

4. HYGIÈNE DU MILIEU
5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE
6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
7. LOISIRS ET CULTURE
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTION
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2026-04-064 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

**ADOPTÉE**

**2026-04-065 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Denis Marcotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2026-04-066 2.1 MANDATER LA RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL) POUR LA SÉCURITÉ CIVILE - CRUE PRINTANIÈRE ET INONDATION POUR UN TEMPS INDÉTERMINÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général est en arrêt de travail pour un temps indéterminé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier assurait les fonctions de coordonnateur pour les mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se conformer aux exigences du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QU’il** est nécessaire de désigner un coordonnateur responsable de la planification et de la gestion des mesures d’urgence sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite nommer le directeur de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides et/ou ses représentants, à titre de coordonnateur des mesures d’urgence pour un temps indéterminé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicole Levasseur et résolu à l’unanimité de nommer le directeur de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides et/ou ses représentants, à titre de coordonnateur des mesures d’urgence pour un temps indéterminé.

**ADOPTÉE**

**2026-04-067**

**3.1     MANDATER UN CHEF D’ÉQUIPE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de chef d’équipe de la voirie est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la continuité des opérations du service de voirie doit être assurée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite combler le poste pour un temps indéterminé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sonia Léonard et résolu à l’unanimité de nommer l’employé #63 au poste de chef d’équipe de voirie par intérim, pour une période indéterminée;

**ADOPTÉE**

**9.       PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2026-04-068**

**10.     LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h01

**ADOPTÉE**

---

Mélanie Grenier  
Mairesse

---

Sophie Gauthier  
Greffière-trésorière adjointe

*Je, Mélanie Grenier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

---

Mélanie Grenier, Mairesse